

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_01 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour l'entretien des écoles (restauration scolaire) et des bâtiments communaux pour faire face à un besoin lié à un accroissement tempora**

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3\_1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- si les emplois permanents des collectivités territoriales et établissements publics locaux sont par principe occupés par des fonctionnaires, l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, prévoit les situations dans lesquelles les communes, les départements, les régions ou les établissements publics en relevant peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents et notamment pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (article 3\_1°)
- conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il indique que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. En conséquence, il soumet, aux membres du Conseil municipal, la création d'un poste d'agent non titulaires de droit public de catégorie C dans les limites indiquées ci-dessous :

### Filière technique

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet sur une base maximale de 27/35ème

Il précise que dans le cadre d'un tel recrutement, la durée maximale de l'engagement, est fixée à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

Il ajoute que la rémunération est fixée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement

Il est demandé au Conseil municipal de :

- **Décider** de la création d'un emploi non permanent à temps non complet maximum 27/35ème tel que défini ci-dessus à compter du 16 septembre 2020
- **Préciser** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence.
- **Autoriser** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décider d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Préciser** que la présente délibération prend effet au 16 septembre 2020

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

- **Décide à l'unanimité** de la création d'un emploi non permanent à temps non complet maximum 27/35ème tel que défini ci-dessus à compter du 16 septembre 2020
- **Précise à l'unanimité** que la rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de référence.
- **Autorise à l'unanimité** le Maire à signer les contrats nécessaires après constatation des besoins concernés.
- **Décide à l'unanimité d'inscrire** à cette fin, aux budgets une enveloppe de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales afférentes.
- **Précise à l'unanimité** que la présente délibération prend effet au 16 septembre 2020

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_02 – Mandat au centre départemental de gestion de la Charente pour mener une consultation dans le cadre d'une nouvelle convention de participation 2022-2028**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la législation relative aux assurances ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale - et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération n° 2020-11 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente en date du 28 avril 2020 autorisant le lancement d'une convention de participation de la protection sociale complémentaire pour les risques Santé et Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité technique

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités,

dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Le Centre de Gestion de la Charente peut, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, conclure avec un organisme d'assurance une convention de participation, selon l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Le Centre de Gestion prend à sa charge les frais inhérents à la mise en concurrence des candidats. Il convient pour cela de lui donner mandat.

Ce mandat n'engage pas notre collectivité. Par contre, si celui-ci n'est pas réalisé, notre collectivité ne pourra pas adhérer en cours de procédure.

Au cours de l'année 2021, lorsque les organismes assureurs seront choisis, les offres d'adhésion nous seront transmises. Notre collectivité sera alors libre de souscrire à ces propositions ou pas.

Il est proposé aux membres du conseil municipal

Pour le risque PREVOYANCE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance,

- et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire d'un montant unitaire de 10 €

Pour le risque SANTE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Santé,

- et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Santé, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire d'un montant unitaire de 10 €

NB:

*Notre collectivité se réserve le choix, au regard du résultat de la consultation publique, d'adhérer ou non à cette (ces) convention(s) de participation.*

*Dans le cadre d'une convention de participation, le montant de la participation peut être indicatif ou estimatif dans la première délibération avant mise en concurrence.*

*La seconde délibération après mise en concurrence et avant la signature de la convention, devra indiquer le montant définitif de la participation accordée.*

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité,

Pour le risque PREVOYANCE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Prévoyance,

- et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Prévoyance, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire d'un montant unitaire de 10 €

Pour le risque SANTE :

- de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente pour lancer une consultation publique selon les termes du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 précité en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance associé pour le risque Santé,
- et d'envisager une participation mensuelle brute par agent pour le risque Santé, qui sera versée directement sur le bulletin de salaire d'un montant unitaire de 10 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 07/09/2020

Le Maire

Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_03 – Décision modificative budgétaire n°2**

Suite à la nécessité de remplacer l'éthylotest du service de la police municipale et de prendre en compte la révision de la prévision budgétaire FCTVA 2020, il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la décision modificative n°2 telle que présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 telle que présentée en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_04 – Admission en non-valeur**

A la demande de la trésorerie municipale de Cognac qui dans l'impossibilité de recouvrer certains titres, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des pièces présentées en annexe

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce favorable à la majorité sur l'admission en non-valeur des pièces présentées en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_05 – Attribution de subventions associatives**

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

Sport loisirs Châteaubernard tennis de table	Fonctionnement	2 500 €
Epicierie sociale du Cognçais	Fonctionnement	800 €
Association des commerçants de Châteaubernard	Fonctionnement	250 €
Sport loisirs Châteaubernard Football	Fonctionnement	10 500 €

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le rapporteur en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** à l'unanimité les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey  
**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_06 – Désignation d'un représentant du conseil municipal " savoir-faire du cognac "**

Les territoires de l'aire d'appellation Cognac : Grand Cognac — communauté d'agglomération, la Ville de Cognac, la communauté de communes de Haute-Saintonge, de Coeur de Charente, de l'île d'Oléron et des 4B ainsi que le Pays de Saintonge Romane et le Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC) portent la candidature des savoir-faire de l'élaboration du cognac au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Ce projet prestigieux, au service de l'attractivité et du développement durable de notre territoire, est désormais bien avancé. L'organisme vient d'atteindre la troisième étape obligatoire : l'inscription de nos savoir-faire comme un bien culturel représentatif de la France.

En lice pour prétendre à la reconnaissance prestigieuse de l'Unesco, il sera lancé, très bientôt, une importante stratégie de lobby culturel internationale. En parallèle l'organisme continue à animer la candidature sur notre territoire, marquant ainsi l'attachement de l'ensemble des habitants à la culture du cognac.

En ce début de mandat, il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner, au sein de notre conseil municipal, un(e) délégué(e) qui suivra plus particulièrement la démarche Unesco et sera le relais de l'avancement du projet pour notre commune.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Désigne à la majorité M. Patrick BALUTEAU comme délégué qui suivra plus particulièrement la démarche Unesco et sera le relais de l'avancement du projet pour notre commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_07 – Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Grand Cognac du 15 juillet 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Considérant ce qui suit :

Il est créé entre l'établissement public de coopération et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par le conseil communautaire qui en détermine la composition.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. (à préciser suite à la délibération)

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres.

La commission :

- Remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert ou de restitution de compétence un rapport évaluant le coût net des charges transférées ;
- A la demande du conseil communautaire, fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

Le Maire propose à l'assemblée :

- DE LE DESIGNER en qualité de représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

désigne à la majorité M.le Maire en qualité de représentant de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey  
**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_08 – Modification du tableau des effectifs**

Dans le cadre de la stagiairisation d'un agent et du départ à la retraite d'un autre agent aux services techniques, il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur la modification du tableau des effectifs dans les conditions suivantes

Suppression de poste		Création de poste	
<b>Filière technique</b>			
1 poste d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet A compter du 1 <sup>er</sup> octobre Catégorie C	1 poste d'adjoint technique	Temps complet A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2020 Catégorie C

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable à la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_09 – Organisation de la célébration des mariages du 5 et 12 septembre 2020 dans le bâtiment communal "salle Sainte Thérèse"**

Vu l'article- 34-1 du code civil  
Vu l'article L.2122-11 du C.G.C.T.  
Vu l'instruction générale 72-2, 94 et 393  
Vu le décret 270 du 1er mars 2017  
Vu la circulaire JUSC1720438C du 26 juillet 2017

- considérant que l'actuelle salle des mariages ne garantit toute la sécurité nécessaire compte tenu de son exigüité, et notamment le respect des gestes barrières (COVID 19),
  - considérant l'obligation légale de disposer d'une salle afin d'y accueillir les célébrations de mariages,
  - considérant l'accord de monsieur le Procureur de la République en date du 28 août 2020,
- Aussi, conformément aux nouvelles dispositions de la loi sur la modernisation de la justice du 21ème siècle et au vu des éléments cités, il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver l'organisation de la célébration des mariages du 5 et 12 septembre 2020 dans le bâtiment communal "salle Sainte Thérèse", sis 47 avenue de Barbezieux à Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité l'organisation de la célébration des mariages du 5 et 12 septembre

2020 dans le bâtiment communal "salle Sainte Thérèse".

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_10 – Autorisation à M le Maire de signer un avenant à la convention relative au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre Départemental de Gestion de la Charente**

M. le Maire informe l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec celui-ci, jusqu'à une date fixée au 31/12/2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci.

Il proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;
- d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente l'avenant N° 1 à la convention dont le contenu a été exposé et tout acte en découlant ;

- Inscrit au budget et met en recouvrement à l'unanimité les sommes dues au Centre de Gestion de la F.P.T de la Charente en application de l'avenant prorogeant ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 22
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_11 – Commission communale des impôts directs**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur départemental des finances publiques, réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par délibération du conseil municipal

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020,

Monsieur le Maire propose d'adopter la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission des impôts directs (CCID)

<b>Commission Communale des impôts directs</b>
<b>M le Maire président de la Commission</b>
Mme Nicole NAMBLARD
M Marc ETEVENARD
M Jean-Pierre DOUBLET
Mme Martine RECOQUILLON
Mme Pierrette DAGNAUD
Mme Marie Christine BRISSON

M Jean-Michel PLACERAUD
Mme Chantal NADEAU (Commune de Gimeux) Hors commune
Mme Ginette SIMON
M Bruno TANGUIDE
Mme Bettina BAUDOIN
M Michel LANCERON
Mme Sandrine BOYER
M Cédric DAGNAUD
M Daniel BOYER
M Christian DECOOT (commune de Merpins) Hors commune
M Hervé MOREL
M Jean-Pierre GAILLEDREAU
Mme Lyne HELIS
Mme Maryline DEPLAT
Mme Emilie BAUDRY
M Stéphane MARTIN
M Laurent PAYNEAU
Mme Martine DELIRY
M Alain FREGE
Mme Léa VEZIN
Mme Valérie BOURILLON
M Albéric BOUCHERIT
M André PEUREUX
M Robert BARRAUD
Mme Christel ROHAS
Mme Christine ARNEAU

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité la composition de la commission communale des impôts directs telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_12 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section de l'Echassier AL 9 (fontaine de l'Echassier)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section de l'Echassier — Parcelle AL 9 de 36 ca (Fontaine)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de l'Echassier depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_13 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section de l'Echassier AM 44 (place de l'Echassier)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section de l'Echassier — Parcelle AM 44 de 82 a 66 ca (Parc de l'Echassier)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de l'Echassier depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_14 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section de l'Echassier AM 147 (parking de l'Echassier - rue de Bellevue)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section de l'Echassier — Parcelle AM 147 de 09 a 68 ca (Parking rue de Bellevue)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de l'Echassier depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_15 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section " de la rue Lassée " rue Pierre Massoulard AZ 251 (puits)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section de la rue Lassée — Parcelle AZ 251 de 02 ca (Puits rue Pierre Massoulard)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de la rue LASSEE depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_16 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section " de la rue Lassée " rue Pierre Massoulard AZ 254 (puits)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section de la rue Lassée — Parcelle AZ 254 de 01 ca (Puits rue Pierre Massoulard)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de l'Echassier depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_17 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section de Tout Blanc BH 131 (Impasse du Puits)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section Tout-Blanc — Parcelle BH 131 de 03 a 76 ca (impasse du Puits)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de TOUT BLANC depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_18 – Avis sur demande de transfert d'un bien de section - section de Tout Blanc BH 72 (impasse des Fleurs)**

Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,  
Vu l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'article L 2411-11 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet que soit prononcé par le représentant de l'Etat dans le Département "le transfert à la commune de tout ou partie des biens, droits et obligation d'une section" du bien cadastré comme suit en bien communal (voir plan en annexe).

- Section Tout-Blanc — Parcelle BH 72 de 03 a 05 ca (impasse des Fleurs)

Considérant que la commune assure la gestion de ce bien de section de TOUT BLANC depuis plusieurs années, il propose au conseil municipal de le transférer au profit de la commune à titre gracieux, sans indemnisation de la part de la commune.

Il est proposé au conseil municipal

D'ACCEPTER ce transfert,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure,

Il est précisé que les frais afférents à cette communalisation seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité ce transfert,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à saisir Madame le Préfet de la Charente d'une demande de transfert global sans indemnités de la propriété sur les biens de sections précités.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_19 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AX 233 (impasse de la Pallue)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, de la parcelle AX 233 ouverte à la circulation publique et qui constitue, pour partie, l'assiette foncière de l'impasse de la Pallue ainsi que ses équipements annexes, référencée ci-dessous :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AX	233	Mme QUEFFELEC Martine	188, avenue Victor Hugo 16100 COGNAC	289 m <sup>2</sup>
		M. MARTINEZ Claude	21 A, impasse de la Pallue 16100 CHATEAUBERNARD	
		Mme MARTINEZ Sandrine	21, impasse de la Pallue 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. RANDANT Stéphane	2, allée Georges Sand 95580 MARGENCY	

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de la parcelle AX 233 ouverte à la circulation publique et de ses

équipements annexes. Parcelle constituant, pour partie, l'assiette foncière de l'impasse de la Pallue.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
 Le : 07/09/2020  
 Et  
 Publication ou notification du : 07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_20 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AN 201 (impasse des Jardins)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
 Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
 Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, des parcelles AN 201 et 215 ouvertes à la circulation publique et qui constituent l'assiette foncière de l'impasse des jardins ainsi que ses équipements annexes, référencée ci-dessous

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AN AN	201 215	M. COUSIN Sébastien	1, impasse des Jardins 16100 CHATEAUBERNARD	289 m <sup>2</sup>
		M. et Mme GOURSAUD Claude	2, impasse des Jardins 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. et Mme BODET Jean-Luc	3, impasse des Jardins 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. et Mme MANGEART Joël	4, impasse des Jardins 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. et Mme TROADEC Jean-Yves	5, impasse des Jardins 16100 CHATEAUBERNARD	

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, des parcelles AN 201 et 215 ouvertes à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelles constituant, l'assiette foncière de l'impasse des Jardins.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
 Le : 07/09/2020  
 Et  
 Publication ou notification du : 07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_21 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AZ 461 (rue des Landes)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
 Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
 Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, de la parcelle AZ 461 ouverte à la circulation publique et qui constitue l'assiette foncière de la rue des Landes ainsi que ses équipements annexes, et appartenant aux propriétaires ci-dessous référencés :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AZ	461	M. SOUTERA Jean-Marie	2, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	2 663 m <sup>2</sup>
		M. GOIS Jack	4, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. DAMY Michel	5, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. BRIOU Jean-Luc	9, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. CHAPRON Etienne	10, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	
		M. GAUTHIER Patrice Mme JUILLET Marie-Josette	12, rue des Landes 16100 CHATEAUBERNARD	

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de la parcelle AZ 461, ouverte à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelle constituant l'assiette foncière de la rue des Landes.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
 Le : 07/09/2020  
 Et  
 Publication ou notification du : 07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents :** M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_22 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AZ 464 et 465 (rue du Poitou)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
 Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
 Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, des parcelles AZ 464 et 465, ouvertes à la circulation publique, qui constituent l'assiette foncière de la rue du Poitou ainsi que ses équipements annexes et appartenant aux propriétaires ci-dessous référencés :

Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
AZ	464	M. MOITY Alexandre	67, route de la Maréchale 17500 REAUX SUR TREFLE	271 m <sup>2</sup>
		Mme CAILLAUD Pascaline	45, rue du Dolmen 16100 COGNAC	
		Mme SCHONFELD Laetitia	67, route de la Maréchale 17500 REAUX SUR TREFLE	
AZ	465	SCI BENBEA EUSKADI	11, rue du Poitou 16100 CHATEAUBERNARD	313 m <sup>2</sup>

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, des parcelles AZ 464 et 465, ouvertes à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelles constituant l'assiette foncière de la rue du Poitou.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	25

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
 Le : 07/09/2020  
 Et  
 Publication ou notification du : 07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_23 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle BA 163 (rue Hector Berlioz)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
 Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
 Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
 Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, de la parcelle BA 163 ouverte à la circulation publique et qui constitue l'assiette foncière de la rue Hector Berlioz ainsi que ses équipements annexes et appartenant aux propriétaires ci-dessous référencés :

Section		Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer
BA	163	M. BASCLE Mickael	14, rue Hector Berlioz 16100 CHATEAUBERNARD	5 538 m <sup>2</sup>
		Mme AURIAC Anne	8, chemin du Porte Greffe 16130 GENTE	
		Mme BASCLE Margaux	14, rue Hector Berlioz 16100 CHATEAUBERNARD	
		Mme PINARD Marilyne	5, rue Roger Coumaillaud 17100 SAINTES	
		Mme WASCOWISKI Catherine	17, chemin des Palombes 17610 CHANIERIS	

	Mme PINARD Renée	13, rue Hector Berlioz 16100 CHATEAUBERNARD	
--	------------------	--	--

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de la parcelle BA 163, ouverte à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelle constituant l'assiette foncière de la rue Hector Berlioz.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_24 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AO 115 (rue des Petits Champs)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, de la parcelle AO 115 ouverte à la circulation publique et qui constitue l'assiette foncière de la rue des Petits Champs ainsi que ses équipements annexes et appartenant au propriétaire décédé ci-dessous référencé

Section	N°	Propriétaire	Superficie à transférer
AO	115	Mme LASSUS Veuve GRENON Jeanne	929 m <sup>2</sup>

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de la parcelle AO 115, ouverte à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelle constituant l'assiette foncière de la rue des Petits Champs.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Précise que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_25 – Transfert dans le domaine public communal d'une voie privée - lancement de l'enquête publique - parcelle AM 167 (rue de la Grange)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;  
Vu le Code des Relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 16 juin 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de CHATEAUBERNARD, sans indemnité, de la parcelle AM 167 ouverte à la circulation publique et qui constitue l'assiette foncière de la rue de la Grange ainsi que ses équipements annexes, et appartenant au propriétaire décédé ci-dessous référencé :

Section	N°	Propriétaire	Superficie à transférer
AM	167	M. BUDCHOWKY	306 m <sup>2</sup>

D'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme en vue du transfert et classement dans le domaine public communal, sans indemnité, de la parcelle AM 167, ouverte à la circulation publique et de ses équipements annexes. Parcelle constituant l'assiette foncière de la rue de la Grange.

D'approuver le dossier soumis à enquête publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Approuve à la majorité de lancer la procédure de transfert telle que présentée ci-dessus

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que présentée ci-dessus

Approuve à la majorité le dossier soumis à enquête publique.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notification, nécessaires.

Accepte à la majorité que la dépense soit imputée sur les crédits inscrits.

Autorise à la majorité Monsieur le Maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_26 – Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée AX 232p à des fins d'élargissement de l'accès à la parcelle AX 233 impasse de la Pallue**

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AX 232p pour l'élargissement de l'accès de la parcelle AX 233 de l'impasse de la Pallue appartenant à Madame Sandrine MARTINEZ dans les conditions suivantes :

Surface 31.50 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage)

Achat à l'euro symbolique

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AX 232p pour l'élargissement de l'accès de la parcelle AX 233 de l'impasse de la Pallue appartenant à Madame Sandrine MARTINEZ.

Autorise l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_27 – Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée BH 132 - impasse du Puits**

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée BH 132 faisant office de voirie pour la desserte des riverains de l'impasse du Puits appartenant à Madame MONTIGAUD Monique dans les conditions suivantes  
Surface 310 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage)

Achat à l'euro symbolique

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition de la parcelle cadastrée BH 132 faisant office de voirie pour la desserte des riverains de l'impasse du Puits appartenant à Madame MONTIGAUD Monique

Autorise l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey  
**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_28 – Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée BI 64 - impasse de Fontduce**

Il y aurait lieu que le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BI 64p pour prolongement de la voirie de l'impasse de Fontduce appartenant à Monsieur et Madame Gilles BRISSON dans les conditions suivantes :

Surface 128 m<sup>2</sup> (sous réserve de bornage)

Achat à l'euro symbolique

Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la ville de Châteaubernard.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Se prononce à l'unanimité favorable sur l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée BI 64p pour prolongement de la voirie de l'impasse de Fontduce appartenant à Monsieur et Madame Gilles BRISSON.

Autorise l'acquisition du terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND  
République Française  
Département la Charente

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	24

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

2020\_08\_29 – Avis sur la demande de NOALIS pour la mise en vente de logements sociaux

NOALIS réaffirme son besoin stratégique de mise en vente de logements pour financer sa politique d'investissement sur les territoires. Dans le même temps, Noalis tient à réaffirmer leur volonté d'accompagner les communes concernées par la loi SRU.

Dans ce contexte, NOALIS s'est engagé à construire des Logements Locatifs Sociaux sur notre commune, à minima à hauteur du nombre de logements potentiellement proposé à la vente.

A ce jour, nous avons deux projets validés, représentant un total de **59 logements locatifs sociaux** :

le projet du Pôle des Vauzelles pour 14 pavillons et une résidence YELLOME de 12 logements (Livraison prévisionnelle 2022-2023).

Le projet de la Combe des Dames pour 17 pavillons et 16 logements intermédiaires (livraison prévisionnelle 2023-2024).

Dans ces conditions, NOALIS sollicite à nouveau l'avis favorable du conseil municipal pour valider la mise en vente des deux programmes suivants :

- Hameau des Meuniers — Rue P.et J. Bienassis : 14 pavillons
- La Doue — Rue Salvador Allende : 18 pavillons

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Emet à la majorité un avis favorable pour valider la mise en vente des deux programmes  
présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

**EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 03/09/2020

Nombre de membres	
Afférents	Présents
27	22

Vote
<b>PAS DE VOTE</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_30 – Information sur l'attribution du marché " exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la commune de Châteaubernard "**

Conformément au règlement de la commande publique de la ville de Châteaubernard, le conseil municipal est informé de l'attribution du marché lié à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la commune de Châteaubernard.

Procédure adaptée en application de l'article 14 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique (CCP).

1 lot unique

Consultation lancée sur la plateforme « marchés-publics »

Critères de sélection

- **40% prix**
- **40% valeur technique**
- **20% délais d'intervention**

Entreprises ayant remis une offre

HERVE THERMIQUE
IDEX
ENGIE COFELY

Vu l'avis de la commission MAPA (constituée des membres de la commission d'appel d'offres), conformément aux critères d'attribution fixés au règlement de la consultation, la commission retient la candidature de :

**IDEX pour un montant de base de 33 431,80 € HT sans option**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/09/2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême  
Le : 07/09/2020  
Et  
Publication ou notification du :  
07/09/2020

L'an 2020, le 3 Septembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 28/08/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/08/2020.

**Présents** : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, Mme MAUMONT Maria, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme HALLER Dorothee, M. OURTAAU Patrick, M. DERAND Michel, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme PETIT Dominique, M. ROULLAND Alain à M. BRIAND Pierre Yves, M. FAZILLEAU Jérôme à Mme MACOIN Gladys, Mme ROUMEAU Angélique à M. GAUTHIER Didier

Absent(s) : Mme VANDER JEUGT Audrey

**A été nommée secrétaire** : M. NAU Pierre

**2020\_08\_31 – Autorisation à M le Maire de solliciter une subvention " amendes de police " auprès du conseil départemental dans le cadre du projet d'aménagement sécuritaire de la rue de la commanderie**

L'État transfère aux Départements le soin de répartir une enveloppe financière issue du produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes éligibles. Les dotations accordées sont obligatoirement destinées au financement des opérations énumérées à l'article R. 2334-12 du code général des collectivités territoriales.

A ce titre il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser M le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la rue de la Commanderie.

Le Conseil Municipal,  
Ayant ouï le Maire en son exposé,  
Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention au titre des amendes de police dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la rue de la Commanderie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/09/2020  
Le Maire  
Pierre Yves BRIAND